

Comptabilité perfectionnement

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel 2 journées
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel :
1 600 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNE

- Les comptables souhaitant élargir leurs compétences (aides comptables, comptables auxiliaires, assistant(e)s etc.)
- Les personnes en reconversion vers les métiers de la comptabilité

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Savoir traiter les opérations techniques de comptabilité
- Intégrer les notions de contrôle interne au sein de la fonction comptable
- Anticiper certaines opérations d'inventaire de base

DEMARCHE PEDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET EVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA COMPTABILITÉ

- Rappel des notions sur le plan comptable
- Les obligations comptables
- L'organisation d'une comptabilité
- La procédure d'établissement des comptes annuels
- Les sanctions relatives à une comptabilité défaillante

LES DÉLAIS DE PAIEMENT

- Les plafonds légaux
- Les délais spécifiques
- Les sanctions

LE PROCESS ACHATS - FOURNISSEURS

- La description et la compréhension du cycle et des comptes achats et fournisseurs
- Organisation et contrôle interne
- Justification des comptes fournisseur pour la préparation du bilan
- Le lettrage des comptes de tiers et la balance âgée



Comptabilité perfectionnement

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel 2 journées
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX

Présentiel / Distanciel :
1 600 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LE PROCESS : VENTES - CLIENTS

- La description et la compréhension du cycle et des comptes ventes et clients.
- Sensibilisation au contrôle interne
- Comptabilisation des modes de paiement
- Suivi de l'encours clients : objectifs et actions à mener
- Encours clients : le lettrage des comptes de tiers, la balance âgée
- Formalisme et mentions obligatoires sur les factures

LE PROCESS TRÉSORERIE ET EMPRUNTS

- Justification des soldes de caisse et le solde bancaire
- Les états de rapprochement bancaires
- Les emprunts
- Les comptes courants
- Les frais bancaires à payer
- Les comptes à terme

LE PROCESS IMPÔTS ET TAXES (HORS LIASSE FISCALE)

- La TVA : Notions générales et différents régimes applicables
- La TVA sur les encaissements
- C3S-Organic

LES IMMOBILISATIONS ET LES AMORTISSEMENTS

- La définition d'une immobilisation
- La notion d'amortissement et calcul (linéaire /dégressif)
- Ecritures comptables relatives aux immobilisations

LE PROCESS PAIE

- Ecritures de paies mensuelles
- Congés payés: Législation à connaître , calcul de l'indemnité pour CP et comptabilisation des écritures de provision pour CP

LE PROCESS CAPITAUX PROPRES : JURIDIQUE ANNUEL ET SUBVENTIONS

- Affectation du résultat : Règles de droit et écritures comptables
- Les subventions d'investissement : comptabilisation et amortissement

Cas pratique

